

SANYTOL Desinfektions Reiniger / Désinfectant nettoyant

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830
Numéro de référence: 9400001766
Date d'émission: 09/02/2016 Date de révision: 13/10/2016 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : SANYTOL Desinfektions Reiniger / Désinfectant nettoyant
Code du produit : 9400001766
Type de produit : Détergent, Biocide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Désinfectant Nettoyant Domestique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Représentant exclusif

GRUPO AC MARCA, S.L.
Avda. Carrilet 293-297
08907 L'Hospitalet de Llobregat - SPAIN
T +34 93 260 68 00 - F +34 93 260 68 98
reach@grupoacmarca.com - www.info.acmarca.com

Distributeur

Imbiex SA
Case postale 36 Chemin des Cerisiers 30
CH-1462 Yvonand
T +41 24 430 02 09 - F +41 24 430 02 19
www.imbiex.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 0034 93 260 68 00 (24h)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -
Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

SANYTOL DÉSINFECTANT MULTI-USAGES

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

en cas de malaise.

P501 - Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Dans le second cas, le recyclage de l'emballage sera proscrit.

Phrases supplémentaires

: Ne pas ingérer.

Substance active biocide (TP2/AL): 0,5% de chlorure de didécyldiméthylammonium.

Fermeture de sécurité pour enfants

: Non applicable

Indications de danger détectables au toucher

: Non applicable

3.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

: Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chlorure de Didécyldiméthylammonium	N° CAS: 7173-51-5 N° CE: 230-525-2 N° Index: 612-131-00-6 N° REACH: 01-2119945987-15	0,5 – 1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 2, H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation

: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau

: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse. Dioxyde de carbone. Sable. Poudre sèche. Pulvérisation d'eau.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

SANYTOL DÉSINFECTANT MULTI-USAGES

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
----------------------	-----------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Aérer la zone.
----------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
---	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Rayons directs du soleil. Sources d'inflammation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Valeurs limites d'exposition pour les autres composants

2-Propanol (67-63-0)

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Isopropanol (s. 2-Propanol)	
-----------	-----------------------------	--

SANYTOL DÉSINFECTANT MULTI-USAGES

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2-Propanol (67-63-0)

MAK (OEL TWA) [1]	500 mg/m ³ 500 mg/m ³ 500 mg/m ³ 500 mg/m ³	
MAK (OEL TWA) [2]	200 ppm 200 ppm 200 ppm 200 ppm	
KZGW (OEL STEL)	1000 mg/m ³ 1000 mg/m ³ 1000 mg/m ³ 1000 mg/m ³	
KZGW (OEL STEL) [ppm]	400 ppm 400 ppm 400 ppm 400 ppm	
Toxicité critique	VRS, Foie, SNC, Yeux	
Notation	SS _C , B	
Remarque	B SS _C - Auge & OAW, ZNS, Leber ^{KT AN} - INRS, NIOSH	
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2021	

Ethanol (64-17-5)

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Ethanol	
MAK (OEL TWA) [1]	960 mg/m ³ 960 mg/m ³	
MAK (OEL TWA) [2]	500 ppm 500 ppm	
KZGW (OEL STEL)	1920 mg/m ³ 1920 mg/m ³	
KZGW (OEL STEL) [ppm]	1000 ppm 1000 ppm	
Toxicité critique	Formel	
Notation	SS _C	
Remarque	SS _C - OAW, Formal ^{KT HU} - INRS, NIOSH	
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2021	

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

SANYTOL DÉSINFECTANT MULTI-USAGES

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Non requis

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Eviter toute exposition inutile. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5,8
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Non applicable.
Point d'éclair	: > 120 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1 kg/m ³
Solubilité	: Eau: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SANYTOL DÉSINFECTANT MULTI-USAGES

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non établi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Non établi. Bases fortes. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumées. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Non établi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Chlorure de Didécyldiméthylammonium (7173-51-5)

DL50 orale rat	329 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 orale	238 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée rat	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
DL50 cutanée lapin	3342 mg/kg
DL50 voie cutanée	3342 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	70 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 5,8
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 5,8
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

SANYTOL DÉSINFECTANT MULTI-USAGES

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Eviter le rejet dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Chlorure de Didécyldiméthylammonium (7173-51-5)

CL50 - Poisson [1]	0,19 mg/l
CL50 - Poisson [2]	0,49 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	0,057 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	0,029 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	0,057 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	0,156 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	0,032 – 0,1 mg/l Source: US EPA, ECOTOX
CE50 96h - Algues [1]	0,026 mg/l (méthode OCDE 201)
CEr50 algues	0,026 mg/l
LOEC (chronique)	0,047 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	0,021 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	0,032 mg/l (méthode OCDE 210)
NOEC chronique crustacé	0,014 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

SANYTOL DÉSINFECTANT MULTI-USAGES

Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SANYTOL DÉSINFECTANT MULTI-USAGES

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Chlorure de Didécyldiméthylammonium (7173-51-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,4
--	-----

12.4. Mobilité dans le sol

SANYTOL DÉSINFECTANT MULTI-USAGES

Mobilité dans le sol	Non établi.
----------------------	-------------

Chlorure de Didécyldiméthylammonium (7173-51-5)

Mobilité dans le sol	667 – 24433 Source: ECHA
----------------------	--------------------------

SANYTOL DÉSINFECTANT MULTI-USAGES

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SANYTOL DÉSINFECTANT MULTI-USAGES

Résultats de l'évaluation PBT

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : -. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SANYTOL DÉSINFECTANT MULTI-USAGES

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Substances soumises au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Chlorure de didécyl-diméthylammonium (7173-51-5)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Autres informations, restrictions et dispositions légales : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées. -. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu

Composant	%
agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques	<5%
parfums	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Texte intégral des phrases H et EUH

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3	H412	Jugement d'experts
-------------------	------	--------------------

SANYTOL DÉSINFECTANT MULTI-USAGES

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.